



Préavis municipal N° 8/2021 : fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 25 novembre 2021 en présence de M. Claude Alain Cornu, syndic et de Mme Corinne Crisinel, boursière.

La commission a étudié le budget dans son ensemble, ainsi que le plan d'investissement, afin d'évaluer au mieux la fixation du plafond d'endettement brut de CHF. 21'500'000.- pour la législature en cours. Nous avons relevé que le plafond a augmenté significativement (frs 19'000'000 pour la législature 2016-21).

La situation d'endettement en fin de législature nous approche du seuil « critique ». Et le ratio de la « quotité de la dette brute » nous place à l'échelon « mauvais » sur l'échelle énoncée dans le préavis. Cependant, la marge d'autofinancement est moyenne selon un calcul tiré du rapport des finances communales vaudoise.

Ce même endettement s'explique en partie par les préavis, déjà acceptés lors de la législature précédente, 9/2020 et 1/2020 qui représentent respectivement la construction de la nouvelle école et de la réfection des routes à Thierrens pour un montant total de CHF. 4'995'000.-

Garder un bon suivi des préavis au fur et à mesure de la législature nous permettra d'exécuter le plan d'investissement et de garantir ainsi une vision sur le long terme afin de maîtriser ces investissements. La commission de gestion et des finances souhaite disposer de ces chiffres et demande aux représentants de l'exécutif de les fournir de manière récurrente.

Lors de l'étude du budget, mes collègues et moi-même, avons constaté que les différents appartements créés dans les immeubles communaux sont importants pour les revenus de la commune. En revanche, nous constatons que d'importantes économies sur les frais d'entretien et rénovation pourraient être réalisées et ainsi limiter la hausse des investissements, en groupant sur un seul lieu certains objets immobiliers existants à double sur notre commune.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter le préavis N°8/2021 fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026, soit :
 - ⇒ Plafond d'endettement : CHF 21'500'000.00
 - ⇒ Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 10'750'000.00

Thierrens, le 30 novembre 2021

Corinne Favre

Christine Dubrit

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Kevin Forestier (rapporteur)

Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.